OFFICIEL.

N° 328.—ACTE

Pour amender un acte intitulé "Acte accordant à H. B. Favrot le privilège de tenir un bac (ferry) sur le Mississipi à la ville de Baton-Rouge, approuvé le 28 mars 1840."

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale: Que le titre de l'acte intitulé: Acte accordant à H. B. Favrot le privilège de tenir un bac sur le Mississipi à la ville de Baton-Rouge, approuvé le 28 mars 1840, est et par le présent demeure établi et amendé de manière à être conçu ainsi qu'il suit: Acte accordant à H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause le privilège de tenir un ferry à vapeur sur le Mississipi à la ville de Baton Rouge.

Section 2ème—Il est de plus décrété, &c. Que la section 1ère du sus dit acte est par le présent amendée et établie de nouveau de manière à être conçue ainsi qu'il suit: Qu'à partir du 1er de mai 1840 et pendant le terme de 15 ans de ce jour, H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause auront et jouiront du pouvoir exclusif de tenir un ferry à vapeur sur le fleuve Mississipi entre la ville de Baton Rouge et la paroisse d'Ouest Baton Rouge, aux conditions et termes suivants: Que H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause, pour le privilège de tenir un ferry à vapeur, devra payer annuellement pendant 15 ans, à partir du 1er mai 1840, $200, moitié à la Corporation de la ville de Baton Rouge et l'autre moitié à la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

Section 3ème—Il est de plus décrété, &c. Que la section 2ème du sus-dit acte est par le présent amendée et établie de nouveau, comme suit: Que le dit H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause aura jusqu'au 1er juillet 1841 pour mettre un bateau à vapeur qui sera toujours tenu prêt à traverser tous les individus et toutes les choses en tous temps depuis le lever du soleil jusqu'au soir, et que si quelque individu ou quelque chose [illegible] traverses sont retardés pendant plus d'une demi heure, à cause du dit ferry [illegible] Favrot, ses héritiers et ayant cause [illegible] une amende qui sera recouvrable dans [illegible] paroisse sus nommées devant [illegible] Cour de juridiction compétente, laquelle amende ne devra pas être moindre que cinq piastres, ni plus que vingt piastres, une moitié pour [illegible] de la paroisse dans laquelle le jugement [illegible] obtenu et l'autre moitié pour le dénonciateur [illegible] une satisfaction [illegible] de plus le dit Favrot, ses héritiers et ayant cause devront tenir [illegible] bateaux et en assez grand nombre pour [illegible] tous les individus et toutes les choses qui peuvent s'offrir, et ils seront soumis [illegible] et de plus le dit Favrot, ses héritiers et ayant causes ne pourront demander [illegible] pour le dit ferry plus que les [illegible] suivants, savoir: le dit tarif sera en [illegible] à partir du 1er juillet 1841.

Pour chaque passager à pied	20 cents	
Pour un cheval et son cavalier	75	"
Pour tout petit wagon, le cheval et son conducteur	$1 50	"
Pour chaque voiture à 4 roues, 2 chevaux et son conducteur	3 00	"
Pour un gig et le conducteur	1 50	"
Pour une charrette, cheval et conducteur	1 50	"
Pour chaque voiture de pacotille chargée	[illegible]	
Chevaux et mulets par tête	50	
Bêtes à cornes au nombre de [illegible]		
Cochons et moutons par tête	12 1/2	

Section 4ème—Il est de plus décrété, &c. Que la troisième section du sus dit acte est amendée et décrétée de nouveau comme suit: savoir: Que si quelque individu autre que H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause établissait ou tenait un ferry, soit à vapeur ou autrement durant le terme de ce privilège, ou [illegible] de traverser pour [illegible] ou [illegible] de toute autre manière [illegible] aux privilèges qui seront accordés [illegible] acte, il devra payer pour chaque jour [illegible] sera en contravention aux dispositions de [illegible] la somme de cinquante piastres et les [illegible] une moitié pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge et la Corporation d'Est Baton Rouge en portions égales et l'autre moitié [illegible] au dit Favrot, ses héritiers et ayant cause.

Section 5ème—Il est de plus décrété, &c.—Que la 4me section du susdit acte est par le présent amendée et décrétée de nouveau comme suit: savoir: que le dit H. B. Favrot, ses héritiers et ayant cause venant à suspendre [illegible] un bateau à vapeur au l'effet de le réparer [illegible] obligé de tenir un bac ferry plat et un nombre suffisant de bons esquifs à l'effet de traverser pendant le temps nécessaire pour réparer le bateau à vapeur, lequel temps ne devra pas excéder quarante jours dans une année sous peine d'une amende de vingt cinq piastres par jour pour chaque jour au dessus de ce temps à [illegible] la cour ne remette l'amende.

Section 6ème—Il est de plus décrété, &c. [illegible]

[illegible]

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

N° 3[illegible]—ACTE

[illegible] Port Hudson [illegible] paroisse de Est Feliciana.

[illegible]

Section 7me—Il est de plus décrété, &c.—Que la juridiction de la dite corporation s'étendra et sera exercée sur toutes les parties et portions de la dite ville, que cette juridiction s'étendra et sera exercée sur toutes les embarcations de quelque description qu'elles soient à l'ancre ou amarrées aux bords du Mississipi dans les limites de la dite ville. Et le Maire et les administrateurs de la dite ville pourront faire des règlements pour la police du débarquement public dans ces limites, désigner l'endroit où se tiendront les bateaux à vapeur et les autres embarcations; assigner un emplacement pour le bac (ferry); de placer tout bateau à vapeur, toute embarcation ou autre chose qui pourrait en aucune manière obstruer le débarquement public.

Section 8ème—Il est de plus décrété, &c.—Que la dite Municipalité aura le privilège de tenir un bac (ferry) à Port Hudson, pour transporter à travers le Mississipi des individus ou des effets entre un endroit dans les limites de la dite ville et des endroits opposés de Ouest Feliciana ou de Ouest Baton Rouge, et la dite Municipalité aura le droit et le pouvoir de louer le dit Ferry à tout individu ou tous individus à telles conditions que la dite Municipalité pourra juger convenables. Il est entendu cependant que la dite Municipalité sera obligée de tenir ou faire tenir le dit bac (ferry) dans le meilleur ordre ou la meilleure condition, et devra toujours en outre tenir des bateaux parfaitement bons et sûrs, et à défaut de quoi elle sera passible d'une amende de cinq piastres pour chaque jour qu'elle négligera ou refusera de se conformer aux dispositions de cet acte, laquelle amende sera recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

Section 9ème—Il est de plus décrété, &c;—Que la dite Municipalité ou tous individus agissant sous l'autorité de la dite corporation, auront droit de demander et de recevoir une compensation pour tenir et entretenir le dit bac (ferry) à raison de, savoir—Pour chaque waggon chargé et son attelage, deux piastres—Pour chaque waggon vide et son attelage, une piastre et cinquante cents—Pour chaque charrette chargée avec un cheval, une piastre—Pour chaque charrette vide et son cheval, cinquante cents—Pour chaque voiture (gig) et son cheval, une piastre—Pour chaque voiture à quatre roues et deux chevaux, deux piastres—Pour chaque cheval et buggy, une piastre et vingt cinq cents—Pour chaque homme et son cheval, soixante et quinze cents—Pour chaque passager à pied, vingt-cinq cents—Pour chaque tête de bêtes à cornes, trente cinq cents—Pour chaque tête de mouton ou cochon, quinze cents—Pour chaque mule ou cheval sans cavalier, cinquante cents.

Section 10ème—Il est de plus décrété, &c;—Qu'une moitié de la taxe de paroisse qui sera à l'avenir assessée et collectée dans les limites de la corporation de la dite ville sera gardée par le trésorier de la paroisse sujette à l'ordre du Maire et des administrateurs de la dite corporation pour être par eux employée à l'amélioration du débarquement ou à la construction d'un quai pour les bateaux à vapeur ainsi qu'il sera jugé convenable.

Section 11ème—Il est de plus décrété, &c;—Que toutes lois ou portions de lois en contravention avec le présent acte d'incorporation, sont et demeurent par le présent abrogées.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, secrétaire d'Etat.

Avis d'Election.

Pour la Deuxième Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable J. L. Winter.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une ELECTION sera tenue le [illegible] pour la Deuxième Justice de paix dans le Troisième District Représentatif [illegible] sous l'acte de Consolidation [illegible] 23 de février 1852, le Troisième Ward de la ville de la Nlle-Orléans. Les votes qui seront [illegible] entre les rues Julia et du Canal, de [illegible] des limites dudit 3me Ward, [illegible] notifiés que le scrutin sera ouvert le jour susdit, depuis neuf heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M., aux endroits qui seront désignés et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle Orléans.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, 7 avril 1852.

JAS. P. FRERET, shérif

Bureau de l'Exécutif,

Baton-Rouge, 23 mars 1852.

ATTENDU que Miguel Hernandez s'est, ce jour absenté à moi pour le cancellement des obligations suivantes, savoir—Une obligation signée par [illegible] Hernandez comme principal le 19 novembre [illegible] de cinq mille piastres, comme constable de la 2me justice de paix de la ville de la Nouvelle Orléans ensemble avec Jean Lhoubère, [illegible], Nicholas Valois et Dominique Dumaine, comme cautions.

En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du secrétaire d'Etat dans les quatre vingt aux jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton-Rouge, le 23 mars 1852 et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante-seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné:
Chapeaux castor, gris, de cinor genre;
" soie noirs;
" mécanique noirs, dernier genre;
" de castor gris, pour hommes et enfant,
" pionniers.

THÉODORE FROIS,
14, rue du Canal

Marchandises nouvelles.

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

REÇU par les derniers arrivages de France et par les navires Alleton, Hudson, Galena et Empire City, de New-York.

FAGAN & LECANE, 36, rue de Chartres, ont [illegible] les dames de la Nlle-Orléans [illegible] par les derniers arrivages [illegible]

B. DOUHS,

HORLOGER.

Avant transporté son atelier et ses marchandises, au magasin de MM. D. T. Lane & Co., au No. 40, rue de Chartres, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupe, comme par le passé, de la réparation de montres, pendules, etc. [illegible]

[illegible] DOUHS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE.

A LOUER.

Les magasins situés, faisant partie de la [illegible] rue Royale, à gauche de l'entrée [illegible]

S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.

A louer à bas prix.

La maison N° 20, rue du Quartier entre Rampart et Ste Claude, cinq appartements, cuisine, chambres à donner et pour domestique, &c [illegible]

S'adresser rue St. Louis, chez
QUYROUZE & LANGSDORFF.

A LOUER—DEUX MAGASINS No 22, Front Levée, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Gaïtan, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL.

Lettre C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

Propriétés à vendre à longs termes.

LA maison d'un étage, No 29, rue Conti, la maison et [illegible] rue de la Douane, la maison 24, rue Bourgogne.

Pour les conditions, s'adresser à
JAS. E. NORTH,
11, Magasins.

Belle résidence d'été à vendre, à la Baie St-Louis.

Une belle maison, dépendances, beau jardin, arbres fruitiers, etc. Elle possède les plus belles vignes de l'Etat, ustensiles de jardin, etc. La maison est meublée.

Pour les conditions s'adresser à E. Bebe, à la pharmacie au coin de la Levée.

A LOUER—Un beau bureau sur le devant. Possession en sera donnée le 1er du mois prochain. S'adresser au No 40, rue Poydras.

GRAND CHOIX DE PIANOS

Au prix coûtant pour cause de Liquidation.

A. PERIER,

Rue Royale 310, entre St-Philippe et Ursulines.

UN magnifique assortiment de pianos des fabriques de **Pleyel** et **Erard**, système et champion en terre, brevetés.

Pianos pianolos en palissandre, de 6 3/4 octaves à 7 octaves, à $300, $225 et $250.

Pianos Pleyel et Erard, grand format, à $500, $550 et $600.

A. Perier sur le point de partir pour France et le Nord, prévient ses clients qu'il se chargera de toutes commissions de Pianos Pleyel et Erard qu'on lui confiera.

Orgues Harmoniums à trois registres, à [illegible]

[illegible] sur lesquels quelqu'un qui ne sait pas la musique peut exécuter, dans une seule leçon, toutes sortes de polkas, mazurkas, etc. La glace permet à l'exécutant de voir le mouvement du mécanisme et des musiciens sur les cordes.

Schneider frères,

29, rue Royale.

Avis au public musical.

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de **pianos** et d'autres instruments de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodants, contre bon papier de la ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettanti sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Hommoloonica" ou **Piano-Orgue**, dont on peut se servir séparément, soit comme piano seul, soit comme orgue seul, soit conjointement selon le besoin, [illegible]

[illegible]

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

IGNACE PLEYEL & Co.,	Paris.
J. CHICKERING,	Boston.
HENRY HERZ,	
NUNS & CLARK,	New-York.
W. M. DUBOIS,	
MME. P. BOYER,	
E. JOHNS,	
J. GRIBEL,	Nouvelle-Orléans.
TH. DE LA HACHE,	

[illegible]

Pianos de seconde main à vendre et à louer.
SCHNEIDER FRERES,
No 29, rue Royale, vis-à-vis de la Banque de la Louisiane.

J. GAUDIN,

Rue Royale 104, entre les rues St-Louis et Conti

VIENT de recevoir de France un assortiment de pianos des premières manufactures, se composant de pianos pianolos d'ERARD & PLEYEL, et autres facteurs de renom, ainsi que des pianos à queues, tous fabriqués pour le climat de la Louisiane, et à vendre à des prix raisonnables.

M. GAUDIN garantit ses instruments sous tous les rapports et se charge des accords et des réparations de pianos, et fait également des échanges sur les ventes qu'il fait.

W. FARTKOPF,

FACTEUR DE PIANOS,
172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre,

A reçu par les navires Ferrière et Minerve, du Havre:

Une demi-douzaine de Pianos, consistant en
Pianos à queue,
Pianos cordes obliques,
Pianos cordes verticales.

En attendant sous peu de jours un autre assortiment de pianos d'Erard.

M. Fartkopf garantit ses instruments sous tous les rapports et se chargera, comme par le passé, des réparations et accords de pianos.

Pianos à louer et à échanger.

TRUFFES, FOIS ET CHAMPIGNONS—en boîtes et demi-boîtes, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
30 1/2, Poydras

[illegible]

La Salsepareille de Bull contient également des extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison résulte L'AGENT CURATIF LE PLUS ACTIF QUI AIT ENCORE ÉTÉ DONNÉ AU MONDE.

Cette médecine employée selon la formule, guérit invariablement les maladies suivantes: Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchettes, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au BLUE LICK, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le OHIO STATE JOURNAL s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull:

ELLE N'A PAS D'EGALE! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre famille est une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage attestent que c'est un appareil du sang sans égal.

Lisez encore et vous serez convaincu que la Salsepareille de Bull est la merveille du monde! et qu'elle vous guérira, quel que soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires, de la Salsepareille de Bull.

Louisville, 31 mai 1849.

MR. JOHN BULL, Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit: elles apprendront par là ce qu'elles sont encore à espérer.

M. J. BULL.—Monsieur,—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes; enfin je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Vous plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme.

ISHAM BRIGGS.

Union Town.—Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

MR. BULL.—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques, telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelle est la nature des substances qui la composent.

W. T. PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky, 4 déc. 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse, ou qui ont fait usage de mercure, en fassent la tentative, et se convaincront par eux-mêmes de sa vertu. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans les nombreux cas où la constitution est affaiblie, où l'énergie nerveuse a disparu, lorsque les forces viennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et décoloré, que le corps s'abîme énervé, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et qu'en définitive toute félicité a fui, alors la Salsepareille de Bull est le souverain remède [illegible]

[illegible]

BEAUTÉ ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau, et sa couleur rosée que de moyens pour se procurer cet avantage envié! cosmétiques, lotions, poudres et matières colorantes sont mises à contribution pour diminuer la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au lieu de tout cela, prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur fraîche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que la maladie [illegible] fibres empoisonnées ou délétères obstruent les pores et arrêtent la perspiration. La Salsepareille agit sur la bile et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la couleur maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS-TEMOIGNAGES.

QUE CEUX OFFERTS POUR TOUT AUTRE REMÈDE

M. J. Bull—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, etc. et c'est avec plaisir que je recommande [illegible]

Louisville, 25 décembre 1846.

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er janvier 1848.

JAS. M. MOORE, D.

[illegible]

L. P. YANDELL, M. D.
Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

[illegible]

M. PYLES, M. D. Médecin résident attaché à l'hôpital de la Marine.

[illegible]

J. WRIGHT & Co.
151, rue de Chartres.

Principaux gents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] 151, rue de Chartres.

Sirop Pectoral Balsamique de Decongé.

LES propriétés curatives de cet sirop dans les affections de poitrine, de l'estomac, des poumons et des intestins, sont depuis longtemps reconnues, qu'il serait inutile d'en faire publiquement l'éloge si ce n'était dans l'intérêt de ceux qui ne le connaissent pas et qui souffrent.

C'est donc pour eux que nous répétons que ce sirop, purement végétal, est une panacée souveraine contre les rhumes, les toux opiniâtres, l'asthme, les irritations du larynx, de l'estomac et des intestins, la coqueluche et les crachements de sang.

[illegible]

Prix: $1 la bouteille ou 6 bouteilles pour $5.

F. P. DECONGE,
139, rue de Chartres

AVIS.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et reçoivent continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux**, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivans:

Brodequins,

Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras. Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.

Bottes,

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins,

Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques, fins et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes,

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

JAMES E. NORTH & Co.,
11, Magasins.

J. PEYTEL.

Arrivé tout récemment du Nord ou il avait été recevoir ses commandes de France et d'Angleterre, informe ses amis et le public en général, qu'il ouvre en ce moment un magnifique assortiment de bijouterie, offrant par la richesse et par l'élégance des modèles le choix le plus complet en ce genre. Il se compose en partie de:

Broches, épinglettes, boucles d'oreilles, diamant; do de do do rubis, émeraudes, perles. Lorgnettes et chatelaines avec brillants et pierres fines; Chaînes de sureté et chaînes de gilets dans tous les genres et dans tous les prix; boucles d'oreilles de toute valeur, et enfin d'une grande quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Son assortiment de montres peut rivaliser, tant pour la valeur des mouvements que par l'élégance des boîtes, avec ce qu'il y a de mieux en ville. Il se compose de montres de meilleures manufactures et particulièrement de T. F. Cooper & David Taylor Londres, et M. J. Tobias, Liverpool, chronomètres, montres Lépine, Savonettes, Anchors, montres de dame enrichies de pierreries, etc.

Il se flatte que, par le bon goût de ses articles et la modicité de leur prix, il pourra satisfaire tous ceux qui voudront bien visiter son établissement.

Tous les articles vendus par lui sont pleinement garantis.

Il a reçu un assortiment d'argenterie française en boîte complètes, ainsi que grand nombre d'articles galvanisés par le procédé Ruolz. Il offre ce dernier article au plus bas prix du marché. L'attention des propriétaires d'hôtels et des restaurateurs y est particulièrement sollicitée. M. Peytel étant en mesure de les satisfaire en telle quantité qu'ils peuvent désirer.

Sirop! Sirop!

LES soussignés ont en main un assortiment complet de sirop d'une qualité supérieure, et qu'ils offrent pendant tout l'été à un prix modéré, en gros et en détail.

DUNTZE & IKEN,
Encr. Royale et Conti

ESSENCE d'oranges, limons et bergamotte, reçue directement de Gênes, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
47, Bienville

PAUL JUGE FILS. C. FASSY.

PAUL JUGE FILS & Co.,

IMPORTEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE &c., &c., &c.

ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
27, rue St-Louis

CIGARES—60 caisses cigares américains et de la Havane, à vendre par
E. J. HART & Co,
79, Tchoupitoulas

Verreries au prix des manufactures!!

75 COLIS verrerie, tels que gobelets, carafes, lampes, verres à vins, chandeliers, etc. etc. Achetés très avantageusement à l'encan, à vendre par
P. C. CARRERE, rue Condé, No 22,
Encoignure Madison

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St-Estèphe;
22 " " St-Emilion 1846;
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.,
27, rue St-Louis

VIN rouge en demi bouteilles—20 caisses vin rouge Chateau Lafitte, de 24 demi bouteilles chaque, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
13, rue Bienville

SARDINES—Une facture sardines de Nantes, en grandes, demi et quarts de boîtes, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
13, rue Bienville

FROMAGE Sapsago—[illegible] caisses contenant 100 livres chaque, fromage Sapsago à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
13, Bienville

VINAIGRE blanc—50 barils vinaigre de la marque bien connue Achille Petit, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
13, rue Bienvil

[illegible] en Jus—30 caisses [illegible] de la marque Teyssonneau, en débarquement du navire Amazon, de Bordeaux, à vendre par
G. VALETON & Co,
[illegible] Tchoupitoulas

ASSURANCE MUTUELLE DU [illegible]

CONFORMEMENT [illegible]

Primes payées pendant l'année	$[illegible]
Payé pendant la même période pour les pertes:	
Sur les incendies	[illegible]
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques du fleuve	[illegible]
	$147,095 93
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, etc.	9,982 32..157,019 14
Profits à partager	$[illegible]

La compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 1 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens-fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson, valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,000 00
Billets à recevoir	260,129 91
Dû sur primes et en recouvrement	7,731 41
En caisse	57,950 41
Actif	$[illegible]

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de **trente-trois et un tiers** pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en **scrip** à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des **assurances sur la vie** et qu'elle continuera à assurer:

La vie, l'incendie et les risques de mer et des fleuves.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de

Trois cent soixante mille piastres.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Grady Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm. P. Converse,	W. B. McCutcheon,
David Hadden,	Louis De Saulles,
John D. Bein,	C. A. Barriere,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis,	F. Pray y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Sauvia,	Wm. Burgess,
J. F. C. Vles,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Ritard,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
C. S. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	F. Y. Carlisle.

Home Mutual Insurance Company of New-Orleans.

AYANT un capital de $273,500, est prête à assurer sur le **Feu, les risques de Rivière et de Mer**, au bureau de la Compagnie, 90, rue Gravier.

Toute personne s'assurant à cette institution devient intéressée à son succès, et les profits sont divisés parmi les assurés à ladite Compagnie. Ses bénéfices doivent être investis et sous le contrôle des directeurs.

Cette Compagnie est établie sous le principe d'assurance mutuelle, et les directeurs pensent que le fond capital ($273,500), offre une ample sécurité aux détenteurs de polices.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts et prêts à être inspectés par ceux qui voudront s'assurer.

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN H. OWEN, Vice Président.
H. WHEELER, Secrétaire.

Directeurs:

John C Goodrich	John R. Shaw	J O Cocks
John Rodenburg	John Thomas	H V Baxter
W H Lockford	J J Green	T B Taylor
Manuel White	Saml. Stewart	W L Lauter
R W Milbank	F O. Nelson	Wm Tufts
John O Woodruff	F Shaw	John de Visser
William Knox,	E G Rodgers	Robb Dyas
Rufus Mellhenny	I Levy	W Bocart
J A Dougherty	A H May	J W Gayle
J E Caldwell	J P Harrison	J J Robson
John H Owen	John Hall	

Compagnie d'Assurance de Liverpool, et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL autorisé: Dix millions de Piastres:
" payé $1,000,000
Surplus et fond en réserve: $2,340,000
Capital actif—DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE PIASTRES.

Cette Compagnie offrant par son grand capital et la responsabilité individuelle de ses actionnaires la plus parfaite sécurité au public, est maintenant prête à assurer à la Nouvelle-Orléans contre les risques des incendies, aux conditions les plus avantageuses.

La diminution ordinaire des primes place la police de cette compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies Mutuelles, et tous les règlements de pertes seront prompts et libéraux.

CHARLES BRIGGS, Agent,
Bureau, 75, rue St Charles

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:

Samuel Nicholson,	A. Heine,	Tho. S. Bar
A. [illegible],	G. A. Holt,	Wm. Mure
Wm. Fellowes,	J. B. Behu,	C. Bullitt,
		E. Ogden.

Directeurs à New-York:

JAMES BROWN, Président
FRANCIS COTTENET, Vice Président.

George Barclay,	Francis Griffin,	Ed. S. Sanderson,
Mark W. Collet,	Mortimer Livingston,	W. S. Wetmore
C. W. Faber,	Iong	Royal Phelps.

ALFRED PELL, Secrétaire résident.

Directeurs à Liverpool:

WM. NICOL, Président.
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY, Vices-Présidents

Tho. Brocklebank,	Robt. Higgin,	Edw. Moss,
Wm. Dixon,	Geo. Holt,	Lewin Mosley,
Wm. Earle,	John Hore,	Jos. Shipley,
Tho. Stw. Gladstone,	Geo. Hall Lawrence,	Hercules Hall
George Grant,		[illegible]
Francis Haywood,	John Marriott,	John Swainson

SWINTON BOULT, Secrétaire

Directeurs à Londres:

WM. EWART, P. M., Président
GEO. FREDERICK YOUNG, Vice-Président

Sir Wm. P. De Bathe Bart.	John Ranking
Wm. Brown, M. P.	Jas. M. Rossetter
Mathew Forster, M. P.	Seymour Teulon
Frederick Harrison	Swinton Boult
James Hartley	R. de Mangles MP
Hon. P. Ponsonby	

BENJ. HENDERSON, Secrétaire résident.

GIQUEL & JAMISON,

N° 18, RUE DE CHARTRES,

REÇOIVENT en ce moment d'Europe et du Nord les articles suivans qu'ils offrent en vente à les conditions et prix très avantageux, savoir:

[illegible]

Lola Montes,

[illegible]

Nattes—Nattes—Nattes.

A VENDRE par les soussignés à très bas prix:

200	pièces nattes blanches	4/4,			
150	do	do	do	5/4,	
125	do	do	do	6/4,	
200	do	do	rouge,	4/4,	
120	do	do	do	5/4,	
100	do	do	do	6/4,	

GIQUEL & JAMISON,
18, rue de Chartres

EN débarquement du navire America, venant de Bordeaux:

50 caisses abricots à l'eau de vie Pt Clément & Co;
[illegible] de prunes do do do;
25 do poires do do do;
150 do de 12 anchois eau de fleurs d'oranger;
100 do de 12 demi-bouteilles do.

A vendre par A. CARRIERE,
25, Vieille Levée

Tapis à des prix réduits pour du comptant.

UN grand assortiment de tapis de velours et Bruxelles, Ingrain, Venitien, etc.

Paillassons et Tapis toile cirée.

800 rouleaux de paillassons blanc et en couleur, récemment reçus. Aussi tapis en toile cirée de 3 à 24 pieds de large, beau modèle, ombrages de fenêtre, tapis en crin, couvertures de tables et de pianos, tapis d'escalier etc., à vendre au plus bas prix des marchés.

A. BROUSSEAU & Co,
24, Chartres

CACAO, &c.—[illegible] sacs cacao de Caracas et de Guayaquil, 9 barils tabac de Lilienthal,
27 sacs graines pour oiseaux,
10 pierres à filtrer,
120 sacs amandes à coques douces,
165 caisses amandes sans coques, douces et amères,
53 caisses sucre de la Havane blanc et brun,
44 boucauts noir animal superfin,
7 boucauts charbon d'os pour distillateurs,
30 boucauts de premiere qualité,
16 barils miel de la Havane,
80 sacs perdura,
100 mécanofe vert de la Havane,
8 barils amidon de la Havane,
18 balles tabac de la Havane,
31,000 paquets cigarettes de différentes marques,
1,500,000 cigares de la Havane de différentes qualités, 36 balles salsepareille, à vendre par B. VALLS,
73, Magasins

EN débarquement de la barque Czaring, venant de Bordeaux

5 demi pipes cognac de vie Castillon 1835,

10 quarts	do	do	do	do
10 quarts	do	do	Bunker Hill	18[illegible]
10 octaves	do	do	do	do
5 demi	do	do	Pinet Castillon	
20 quarts	do	do	do	
5 demi	do	do	Martelle & Co,	
5 quarts	do	do	do	
5 octaves	do	do	do	
5 demi	do	do	P. Hennesse & Co	
20 quarts	do	do	do	

300 caisses vin rouge St-Julien.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 & 19, rue St Louis

MARCHANDISES SECHES,

Bottes, Souliers et Chapeaux, Encoignure Magasins et Commune, Nos 11 et 13.

LES soussignés ont maintenant en main et continuellement à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de **marchandises sèches américaines et européennes**, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de **marchandises sèches** comprend les articles suivants:

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON Lowell 3/4, 4/4;
COTON blanc et brun 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS épaisse et légère pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses;
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, guinghams, laines et barèges français;
CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombasines anglais;
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche, en couleur et à dessin;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux.

Chaussures de Russett,

Pour enfants et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes,

En peau de veau et kip; do de bœuf, pour habitation pêcheurs, etc.

Brodequins,

En cuir patenté, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans.

Bottines, Brodequins et souliers,

Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes,

De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans, et très convenables pour ce marché.

Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.

NORTH BROTHERS

ATTENDU par le navire Henry, venant de Marseille,

275 quarts vin de Parsay M. Rieg;
60 barriques vin rouge.

A vendre par P. LONGIS,
47 Vieille Levée

GENIEVRE supérieur—5 pipes de la marque renommée de Wesepe, 6 do do Bohlen. En douane et à vendre par A. CARRIERE,
25, Vieille Levée

RIZ de première qualité—50 boucauts en débarquement et à vendre par B. VALLS,
73, Magasins

100 piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 4 pouces, pesant environ 140 livres [illegible] L. FABRE & Co,
[illegible] Magasins

[illegible] de récompense.

PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] COUR DE DISTRICT de la [illegible] Paroisse [illegible] le mardi 27 avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

La balance du bail de la maison connue sous le nom de [illegible], située rue St-Charles, entre celles Poydras et Perdido, ayant trois ans à courir du 1er novembre 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15av—15,19,23,27

Martin Soye vs. Wilhelmine Paustine.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5,115.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 17 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un lot de terre situé au faubourg Tréme, dans la Première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, formant l'encoignure des rues Conti et des Marais, et désigné par le No 7 de l'îlet No 30, compris entre les rues ci-dessus et celles Bienville et Villeré, d'après un plan fait par Bourgeois, arpenteur, en date du 26 de décembre 1810, et déposé sous le No 78 du livre des plans en l'étude de F. Grima, notaire public. Lequel lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Conti, sur 96 pieds de profondeur et face à la rue des Marais. Ensemble avec le passage ou allée de [illegible] pieds de largeur qui est à l'usage commun des lots de terre désignés sur le dit plan, lequel passage ou allée courre sur une ligne parallèle à la rue Conti, à une distance d'environ 96 pieds de la sus-dite rue et s'ouvre sur la rue des Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui existent sur le dit lot; lesquelles bâtisses consistent en une maison bâtie en bois, couverte en ardoises, et bâtie sur l'encoignure, et une maison haute en bois, couverte en bardeaux et bâtie à la rue des Marais.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15av—21 m7,17

COUR du Troisième District Judiciaire de la Paroisse Jefferson—No 2173—Daniel Plock vs Block vs B. Fieer—[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire, paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 27 d'avril 1852, à 4 heures P. M., en face de mon bureau, rue d'Orléans, près l'église St-Louis, à l'adjudication de:

Une charrette N° 1961.
Une mule et un jeu de harnais.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15av—19,23,27

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 2779.—Charles Tess vs. W. C. Templeton—En vertu d'un writ de alias fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 27 d'avril 1852, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêts de W. C. Templeton à un certain jugement rendu dans l'affaire de Hyde & Oglesby vs. John T. Jeter portant le No. 2,[illegible] des numéros de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15av—19,23,27

Succession de feu E. J. Walsh—No 3845.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de mars 1852, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 26 d'avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans la 2me Municipalité de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Apollon et Nayades et désignés sur le plan No 91, du livre de plans de G. R. Stringer, notaire de cette ville, par les Nos 15 et 16 et mesurant au pied américain, savoir: le lot No 15 formant l'encoignure des rues Apollon et Erato, 29 pieds de face à la rue Apollon, une même largeur dans le fond sur [illegible] de profondeur de 120 pieds, et face à la rue Erato, et le lot No 16 contigu au lot No 15, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Apollon, la même largeur sur la ligne du fond, et une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, lesquelles améliorations consistent en trois maisons hautes en bois couvertes en ardoises et autres dépendances et appartenances.

Conditions—L'acquéreur paiera au comptant le montant des deux hypothèques de la somme de $225 dues à D. B. Macarty avec intérêt à 8 p. 100 l'an à compter du 26 février 1852 jusqu'à parfait paiement, et celle de $[illegible] due à P. Ducongé avec intérêt à 8 p. 100 l'an à compter du 31 janvier 1852 jusqu'à parfait paiement, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant [illegible] hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4,615—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 6 d'avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Trois lots de terre situés au faubourg Tréme [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4667—Henry Beecher vs. B. [illegible]—En vertu d'un jugement rendu le 20 de février et signé le 5 de mars 1852, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 15 d'avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage à l'adjudication de:

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Nayades et Erato, dans cette ville, mesurant environ 60 pieds de face à la rue Nayades, et environ 97 pieds de profondeur et face à la rue Erato, ensemble avec les deux maisons à étages, en bois, qui se trouvent dessus et une à la rue Nayades; 2°. un lot de terre situé derrière les maisons ci-dessus mentionnées, et contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant environ 21 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions: 12 mois de crédit, avec intérêt au taux de 5 pour cent l'an, à compter du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du shérif et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

JAMES P. FRERET, shérif de la paroisse d'Orléans

3 mars—27 av5 15

Vente du Marshall des Etats-Unis.

La Banque du Tennessee vs. Peter Conrey jr.

DANS la Cour des Etats-Unis, 5me Circuit pour le District Oriental de la Louisiane—No 2,066. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et exposerai en vente au plus offrant, à la Bourse de la Cour, café situé à l'encoignure des rues Common et Philippe dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, le samedi 17 d'avril 1852, à midi, tous les droits, titres et intérêts de Peter Conrey jr., à la propriété suivante, savoir:

Un îlet de terre situé dans la ville de Rickerville, dans la paroisse de Jefferson, et étant le No Cinquante sept (57) d'après le plan tiré par B. Buisson et W. Thornton Thompson le 23 mars 1839 et déposé au bureau de James Graham, notaire public de la Nlle-Orléans, le dit îlet de terre mesurant 290 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la rue Nayades, 277 pieds sur la rue St Denis, 458 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la rue St Joseph, 530 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la rue Octavie.

Ceci étant la 2de et dernière vente, la propriété sera vendue à un crédit de douze mois, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, l'acquéreur fournissant bonne et valable caution avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Bureau du marshall des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, Nlle-Orléans, 27 mars 1852.

WM. F. WOTT,
Marshall des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

31 mr—10et 17av

AVIS JUDICIAIRES.

Charles C. Lathrop vs. ses créanciers. Les créanciers de Lathrop, Knox & Co., de C. C. Lathrop & Co. et de Lathrop & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours, à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré dans cette affaire par le syndic, ne serait pas homologué et approuvé, et les fonds distribués selon le dit tableau.

Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans ce 14 avril 1852
15av—3fen10 CHAS. WEYSHAM, Dép. G'ef

Succession de L. C. Fallon.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution définitif enregistré dans cette succession par le curateur, ne serait pas homologué et approuvé, et les fonds distribués selon ledit tableau.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, ce 13 avril 1852.
15 av—3 fen 10) CHS WEYSHAM, Député Greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Samuel Suroner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Albert Martin, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
Député-Greffier

Dr. P. BLANCHARD,

Chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, **rue Royale, No 104,** au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane.

DR. L. DUCHAMP,

chirurgien dentiste,

A l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son office **No 250 Chemin du Bayou.**

HOPITAL LUXEMBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr. J. RHODES. [illegible]

[illegible]

Dr. J. RHODES
[illegible], rue Canal.

VENTES DE CE JOUR.

Vente de propriétés foncières et esclaves.

Succession de Cornelius Paulding.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

MERCREDI, 14 avril 1852, à midi, et les jours suivants à la même heure, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, conformément à un ordre de l'honorable Geo. Strawbridge, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 3 mars 1852, les propriétés foncières suivantes, appartenant à la dite succession de feu Cornelius Paulding, savoir:

1. Huit lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Chartres et Dorsière, dans le 2me district, (jadis 1re municipalité), les dits lots portent les numéros de 1 à 8 inclusivement: les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 face à la rue du Canal; le No 1 mesure 25 pieds 11 pouces 3 4/5 lignes face à la rue du Canal et 100 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Dorsière, formant l'encoignure des dites rues, les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent 20 pieds 5 pouces 5 4/5 lignes face à la rue Canal, par une profondeur de 100 pieds 6 pouces 6 lignes. Les améliorations consistent en 5 magasins à trois étages, [illegible] avec une cour de 25 pieds dans le fond à chaque magasin, le tout loué à de bons locataires. Les lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 7 pouces, face à la rue Dorsière, par 127 pieds 10 pouces et [illegible] lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de Terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Douane, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Ledit lot mesure 25 pieds face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une maison et cuisine ou ce moment occupée par un marchand de meubles.

3. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le 1er district, (jadis 2e municipalité) dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Bazin, sous les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 29 pieds face à la rue Annonciation, sur 121 pieds de profondeur et face à la rue Robin. Les améliorations sur ce lot comprennent une maison en bois, occupée par un magasin de groceries. Le lot No 2 mesure 28 pieds 9 pouces face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison avec boutique.

4. Un certain lot de terre, connu sous le nom de maisons Paulding, situé dans le 1er district, (jadis 2de municipalité) dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Ledit lot forme l'encoignure des rues St-Charles et Canal et mesure 74 pieds 8 pouces, face à la rue du Canal sur 115 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue St. Charles, et 121 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur l'autre côté et 86 pieds 1 pouce, 6 lignes dans le fond. Les améliorations se composent d'une maison en briques à trois étages avec des magasins et bureaux, le tout loué à de bons locataires; cette propriété est une des plus belles de la Nouvelle Orléans.

5. Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Magasins et Camp, dans le même district, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; ledit lot mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes face à la rue Canal, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Cette propriété est connue comme l'Hôtel des Planteurs.

6. Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Girod et Julie, dans le même district, sous le No 7, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 25 pieds face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations se composent d'une maison en bois.

7. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Lafayette et Poydras, ledit lot mesure 40 pieds, plus ou moins, sur la rue du Camp, par 150 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une magnifique maison en briques, vis à vis la place Lafayette, et louée à un bon locataire.

8. Un certain lot de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas, ledit lot forme l'encoignure des rues Foucher et St Joseph, et mesure 30 pieds face à la rue St Joseph par 111 pieds de profondeur et face à la rue Foucher.

9. Un certain lot de terre, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Foucher, Julia et St-Joseph; le dit lot mesure 22 pieds face à la rue St Joseph, par 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

10. Deux certains lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St Joseph, désignés par les Nos 9 et 10. Le lot No 9 mesure 30 pieds face à la rue North Market, par 78 pieds 1 pouce de profondeur. Le lot No 10 mesure 30 pieds face à la rue St Joseph par 58 pieds 1 pouce de profondeur.

11. Neuf lots de terre dans le même district, sous les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13 et 14, conformément au plan original, avec toutes les améliorations qui y trouvent, et situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Foucher, Delachaise et Peytavin. Le lot No 1 mesure 32 pieds 8 pouces face à la rue Annonciation, par 120 pieds 5 pouces de profondeur, face à la rue Peytavin, formant l'encoignure Annonciation et Peytavin. Le lot No 2 a les mêmes dimensions. Le lot No 3 mesure 21 pieds face à la rue Annonciation par 120 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations sur ces lots se composent d'un bel édifice en briques et les tout sera vendu en bloc. Le lot No 4 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation par 120 pieds 5 pouces de profondeur. Le lot No 5 mesure 25 pieds face à la rue Annonciation par 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 a 25 face à la rue Delachaise par 127 pieds 4 pouces de profondeur. Le lot No 12 a 25 pieds face à la rue Delachaise par 127 pieds 8 pouces de profondeur. Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 [illegible] sur une profondeur de [illegible]. Le lot No 13 mesure 25 pieds face à la rue Peytavin par 132 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 14 mesure 25 pieds 8 pouces face à la rue Peytavin par 127 pieds 4 pouces, 8 lignes de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

12. Deux certains lots de terre dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée et Peters, avec les améliorations qui s'y trouvent, mesurant le lot No 1 [illegible] pieds 10 pouces face à la rue Nouvelle-Levée sur 132 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages.

13. Un certain lot de terre dans le même district, ayant 27 pieds 10 pouces, face à la rue Louisa et 139 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, de l'autre côté du faubourg [illegible].

14. Trois lots de terre dans le même district dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Louisa et Guenard, les lots Nos. 3, 4 et 5 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces face à la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Louisa et Tchoupitoulas, le tout sera vendu en bloc, pour un dépôt de [illegible].

15. Huit lots de terre, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Front Levée, New Levée, Alice Witter, et Guenard, sous les Nos 5, [illegible] 10, 11 et 12, mesurant les lots 5, 6, 7 et 8 mesurant 21 pieds 5 pouces, 4 lignes face à la rue Front Levée, sur 101 pieds trois pouces de profondeur. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Front Levée et Alice Witter et le lot 9 ayant une façade de 62 pieds 3 pouces sur la rue Alice Witter sur 85 pieds 11 pouces de profondeur. Les lots 10 et 12 mesurant 21 pieds 2 pouces face à la rue Guenard, sur 101 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur.

16. Cinq lots de terre dans le même district dans l'îlet borné par les rues Front Levée, Nouvelle Levée, Benjamin et la prison à coins de la Nouvelle-Orléans. Les lots 6, 7 et 8 ont face à la rue Front Levée, et mesurent chacun 26 pieds 11 pouces pour [illegible], par une profondeur de [illegible]. Les lots 10 et 11, face à la Nouvelle Levée et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces 2 lignes, par 153 pieds 10 pouces de profondeur.

17. Un certain lot de terre, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, St Jean Baptiste, Orange et Richard. Ledit lot mesure 27 pieds face à la rue Religieuse, par 140 pieds de profondeur. Il y a sur ce lot une maison en briques, occupée par un forgeron.

18. Un certain lot de terre, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Annonciation, Delord et Peyfarré, sous le No 42, formant l'encoignure Foucher et Peyfarré, et mesurant 47 pieds 7 pouces face à la rue Foucher, par 103 pieds 4 pouces face à la rue Peyfarré et 105 pieds sur la ligne opposée et d'environ 43 pieds 9 pouces 6 lignes dans le fond.

Un autre lot de terre dans le même îlet, sous le No 52. Ledit lot mesure 25 pieds 11 pouces 7 lignes face à la rue Peyfarré, par 124 pieds 8 pouces 7 lignes et s'étendant vers une autre lot à la rue Peyfarré.

19. Trois lots, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Sagette, St Thomas et Annunciation, désignés sous les Nos 1, 2 et 3, ayant une face de [illegible] entre lignes parallèles.

20. Six lots de terre, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Camp, Commune, Prieur, Orange et Race, désignés par les Nos 9, 10, 15, 16, 21 et 22. Les lots 9 et 10 font face à la rue du Commun. Le lot 15 et 16 face à la rue du Camp, et les lots 21 et 22 face à la rue Orange. Les lots 21 et 22 face à la rue du Camp, le tout d'après le plan.

21. Trois lots de terre, ainsi que toutes les constructions qui sont sur les dits lots, dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St Charles, Girod et Sud, près de l'Eglise Presbytérienne, portant les Nos de 1, 2 et 3. Le lot No 1 a 25 pieds de face dans la rue du Sud, sur une profondeur de 74 pieds et 10 pouces. Le lot No 2 a 25 pieds de face dans la rue Girod, sur 54 pieds et 10 pouces de profondeur arrivant derrière le lot No 1. Le lot No 3 a 30 pieds de face sur la rue St Marie, sur une profondeur de 55 pieds, ayant face sur la rue Girod. Le dit lot forme l'encoignure des dites rues.

22. Un lot de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Apollon, Bacchus, Erato et Thalie. Le dit lot forme l'encoignure des rues Erato et Apollon et a 25 pieds de face sur Apollon et 61 pieds 11 1/4 pouces de profondeur sur Erato.

24. Toute cette belle propriété connue comme étant le domicile du défunt Cornelius Paulding, Esq. dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, Guenard et Nouvelle Levée. La division de la dite propriété par lots est mieux établie par des plans, cette propriété serait convenable pour construire un grand hôtel, un hôpital ou tout autre édifice public.

25. Six lots de terre dans le troisième district (jadis troisième municipalité), étant numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sont dans l'îlet borné par les rues Espagnole, Amour et Mandeville, chacun d'eux mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face dans la rue Amour, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

26. Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses dessus, dans le quatrième district (jadis Lafayette), dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Jersey et Chippewa. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face dans la rue Ste Marie, sur une profondeur de 96 pieds arrivant à une allée de 5 pieds. Ces lots sont numérotés 1, 2, 3 et 4. Le No 4 forme l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa.

27. Deux lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Rousseau, Washington et Quatrième, numérotés A B. Le lot A mesure 23 pieds 6 pouces de face dans la rue Fulton, sur une profondeur de 157 pieds 6 pouces. Le lot B mesure 37 pieds 6 pouces de face dans la rue Quatrième, sur une profondeur de 115 pieds, les bâtisses consistent en une maison en bois avec dépendances, les trottoirs sont faits.

28. Un lot de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Religieuse, Ste-Marie et Félicité. Ledit lot porte le No 7, et mesure 42 pieds 7 pouces et 8 lignes de face dans la rue Rousseau, 51 pieds 3 pouces et 2 lignes de face dans la rue Religieuse, sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces et 10 lignes entre la ligne de la rue Ste Marie, et 167 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne de la rue Félicité. Les trottoirs sont faits dans la rue Rousseau.

29. Cinq lots de terre dans le même district dans l'îlet borné par les rues Magasins, Laurier, Ste-Marie et Félicité, portant les numéros 23, 24, 26, 29 et 30 d'après le plan. Les lots 23 et 24 mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue des Magasins, sur une profondeur non régulière, le tout dans la rue Laurier. Les lots 28, 29 et 30 mesurent chacun 25 pieds de face dans la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 134 pieds 7 pouces, entre des lignes parallèles. Les trottoirs sont faits.

30. Deux lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Levées, Fulton, septième et huitième, chaque mesure 25 pieds 6 pouces de face dans la rue sep time sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les trottoirs sont faits.

31. Sept lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Washington et dixième, et connu comme nom de Place du Chêne vert, lesquels lots sont numérotés 11, 12, 13, 14 et 15, ayant façade sur la rue des Magasins; le lot 15 à façade sur la rue dixième, le lot 12 à façade sur la rue du Camp, (Voyez le plan). La rue des Magasins est pavée devant la propriété.

32. Un lot de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Plaquemine et Chesnut. Le dit lot mesure 32 pieds de face sur la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds, 9 pouces et 4 lignes. Les trottoirs sont faits et la rue est pavée.

33. Deux lots de terre avec les bâtisses, dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Apollon, Bacchus, Première et Philip, étant numérotés 6 et 7, chaque lot mesure 30 de face sur la rue première, sur une profondeur de 140. Sur le lot No 7 se trouve une maison à deux étages, en bois, avec cuisine et dépendances.

34. Trois lots de terre dans le même district dans l'îlet borné par les rues de Camp, Magnolia, Huitième et Neuvième; chaque lot mesure 31 pieds 11 pouces de face dans la rue Huitième, sur une profondeur de 125 pieds et sont numérotés 7, 8 et 9.

35. Six lots de terre situés dans la ville de Carrollton, vis-à-vis la demeure du défunt G. R. Struver Esq.; les dits lots sont numérotés 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet borné par les rues du chemin de fer, Penn, Adams et Columbus; le lot 11 mesure 30 pieds de face sur la rue Adams, sur une profondeur de 100 pieds; les lots 12, 13, 14, 15 et 16 mesureront chacun 30 pieds de face sur le chemin de fer, sur une profondeur de 100 pieds entre des lignes parallèles, le lot 16 forme l'encoignure du chemin de fer et de la rue Adams.

L'acquéreur aura droit, après le 1er mai prochain, à tous les loyers dus sur les propriétés vendues. Les dites propriétés sont sujettes aux baux expirant pour une date: Le bail de l'Hôtel des Planteurs expirant le 1er novembre 1852, à raison de $100 par mois. La propriété située rue du Camp, près de la Place Lafayette, est louée à bail jusqu'au 1er novembre 1852, à raison de $166 67 par mois. Le magasin Syndique [illegible] des rues St-Charles et Canal, [illegible] est louée à M. Leighton à raison de $125 par mois jusqu'au 1er octobre 1852. La balance des propriétés est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1852.

Et cinquante les plans déposés par D. Hedin, au Saint [illegible] dans le bureau de [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec intérêt, à raison de 8 p. 100 par an, du jour de la vente à l'échéance et hypothèque.

[illegible] parties ont été l'objet de la part [illegible] vendus, pour [illegible] bureau [illegible] devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de propriétés foncières et esclaves pour effectuer un partage.

Odile Delery et autres vs. C. Delery et autres—No 4,[illegible]—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

MERCREDI 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à l'encan à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Odile Delery et autres vs. C. Delery et autres pour effectuer un partage, daté du 10 avril 1852, les propriétés foncières et des esclaves ci-après décrits, savoir:

La propriété suivante, située dans le second district (ci-devant 1re municipalité) de la Nouvelle-Orléans:

1°—**Un certain Lot de Terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Dauphine et Bourgogne, étant une partie du lot No 30, d'après un plan dressé le 10 septembre 1810 par Jacques Tanesse et déposé en l'étude de M. de Armas, notaire public. Le dit lot mesure 41 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 20 pieds sur la ligne du côté de la rue Bourgogne, s'ouvrant là à un pied, et après cela à une nouvelle profondeur de 33 pieds; 94 pieds sur la ligne de la rue Dauphine, sur une ligne perpendiculaire avec la rue du Quartier, et 44 pieds sur la ligne du fond, le tout mesure 1 arpent. Les améliorations consistent en une maison briquetée entre poteaux.

2°—**Un certain Lot de Terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Ursulines, Dauphine, St Philippe et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face sur la rue des Ursulines, sur une profondeur de 60 pieds, le tout mesure française.

Les améliorations consistent en une vieille maison, briquetée entre poteaux.

Aussi,

La négresse LEONTINE, âgée de 12 ans, domestique de maison.

La griffonne ROSE, âgée de 26 ans, maintenant enceinte.

Propriété dans la paroisse Jefferson.

1°—**Quatre certaines portions ou tracts de terre** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve, en face de la ligne inférieure de Carrollton, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents plus ou moins, de profondeur. Le No 4 mesure 1 1/2 arpent de face au fleuve, sur la même profondeur. Cette propriété est parfaitement située pour jardin potager, et est en bonne culture.

2°—**Une portion de terre** située dans le même paroisse, dans le district de Barataria, au Bayou des Familles. La dite portion de terre mesure six arpents plus ou moins, de face, 40 arpents de profondeur.

Aussi,

Les esclaves suivants:

LOUIS, 35 ans, laboureur et charretier;
FRANK, 37 ans, laboureur et bon marchand de légumes;
GEORGE, 35 ans, laboureur, nègre de champ et bon cocher;
BAZILE, 30 ans, laboureur et nègre de champ;
BAYLEY, 30 ans, nègre de champ, ayant une hernie;
AZELIA, 50 ans, négresse de champ, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse;
GERTRUDE, 25 ans, négresse de champ et sa fille Augustine, âgée de 3 ans;
MARIE THERESE, 44 ans, négresse de champ, adonnée à la boisson, et son enfant Philippe, âgé de 6 ans.
FRANÇOIS, 14 ans, charretier et nègre de champ,
MARTONNE, 40 ans, folle,
ALBERT, 41 ans, nègre de champ et bouvier,
EDMOND, 40 ans, nègre de champ,
HENRY, 33 ans, charretier et nègre de champ,
LOUIS, 75 ans, forgeron,
BAPTISTE, 65 ans, nègre de champ, atteint de rhumatisme,
DESIREE, 30 ans, négresse de champ,
CHARLOTTE, 50 ans, négresse de champ et marchande de légumes,
MATHILDE, 45 ans, négresse de champ et domestique de maison.

Conditions de la vente—Pour les esclaves, un quart comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit. Pour les deux maisons dans la paroisse d'Orléans, un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Pour l'habitation située dans la paroisse Jefferson, qu'on divise en trois parties, un quart comptant et une partie à 1 1/2 pied sur le mur [illegible] de terre à Barataria, qui sera vendu en bloc, un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, excepté la portion des mineurs Oscar et Joséphine Delery, dont la part dans l'habitation et le morceau de terre de Barataria sera vendu, un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la propriété, avec intérêt jusqu'à parfait paiement, à raison de 8 pour cent d'intérêt et par an, de l'échéance à parfait paiement. Les billets devant être acceptés à la satisfaction des vendeurs.

Les actes de vente pardevant P. Lacoste, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Vieille eau-de-vie de Cognac, d'importation directe de Cognac, par Jean Joannaau.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI 17 avril 1852, à 10 heures A. M., il sera vendu au No 57, rue des Magasins, [illegible] eau-de-vie de Cognac très supérieure. [illegible] de barriques ou quarts de 10 gallons [illegible]

Vente de propriété de valeur, pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 17 avril 1852 à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis [illegible]

[illegible]

Vente totale de 520 lots de terre situés au faubourg Darcantel, par ordre du président de la Compagnie du chemin de fer de lac Pontchartrain.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

JEUDI, 6 mai 1852, à midi, sera vendu à [illegible] la Rotonde de la Bourse St Louis, sans aucune réserve et par ordre du président de la Compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain:

Cinq cent vingt lots de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, situés dans le voisinage immédiat du chemin de fer et du coteau de Gentilly, qui seront vendus pour jardins, par acre [illegible] îlet No 13, [illegible] des maisons de résidence, [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt, en billets portant hypothèque sur la propriété, si quelques billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. Les actions de la compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain seront reçues au pair pour le comptant, [illegible]

Les actes de vente devant A. A. Baudouin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Résidence d'Eté à Lewisburg.

PAR J. A. BEARD & MAY

IL sera vendu à l'encan samedi 17 avril, à midi, à l'Arcade Banks:

Un belle résidence, bâtie sur le Lac, dans le magnifique village de Lewisburg, entre les rues [illegible] [illegible]

[illegible]

Les actes de vente devant A. A. Baudouin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Véritable Salamandre.

On supposait que le grand conflagration de la rue du Camp avait pleinement développé les qualités des

Coffres-forts Salamandre,

Patentés et améliorés de Rich:

mais les épreuves subies en cette occasion ont été entièrement éclipsées par celles éprouvées par un autre coffre fort du même genre, à l'incendie de Pearl Street, New York, qu'en conséquence de l'intensité de la chaleur n'a pu être atteint par ceux qui cherchaient à le sauver que quarante heures après le commencement de leurs efforts, et après avoir été pendant quatre vingt-onze heures exposé à cet élément destructeur. Quelque incroyable que puisse paraître cette assertion, le conservation de [illegible] propriétaire, M. Joseph G. Gilbert, pour trouver que son contenu, qu'il évalue à plus de cent mille piastres, avait été entièrement préservé, malgré les épreuves par lesquelles il a passé, c'est le seul, parmi douze coffres forts qui se trouvaient exposés au feu, qui n'ait été détruit. Des certificats de plusieurs autres épreuves seront exhibés (franc de port) à ceux qui désireraient des informations, dans le but d'en acheter, et qui laisseraient leurs adresses au soussigné.

Aucun coffre fort de Rich, après avoir été essayé avec des livres, ou autre contenu de valeur, n'a coûté à son propriétaire plus de 1 pour cent, tandis que d'autres ont coûté moins de soixante-quinze pour cent, sur le montant sauvé. Ces faits démontrent la véritable économie qu'il y a de posséder un meuble aussi précieux pour déposer des objets d'un petit volume, mais d'une grande valeur, plutôt que d'éprouver des pertes sérieuses en se privant d'un objet aussi utile.

Un grand assortiment de coffres-forts est toujours en vente chez le soussigné, seul agent en cette ville de Stearns et Marvin, successeurs de C. Rich et Co.

IRA C. BRIDGE,
76, Magasins

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1852.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Aliquot Mlle	Levêque Léonard
Balanceo Pierre	Lasuchère (la famille)
Bourre Marc	Leblanc Pierre D. & Alexandre
Boillot Antoine	Méric
Castera Louis	Macdonnal Joseph
Chapel Paul Emile	Nanty François
Cornelier	Pilhon Sirain
Cotlannd Samuel Elle	Petit Jean Adrien
Delande Eugène Alfred	Roché
Dubon Alexandre Henri	Turner Samuel Hugues
Frechot Louis Hippolyte	Thill Jean
Gérard Jean-Baptiste Auguste	Unowork Henry
Galinier Jules	Vayral (les époux)
Hénard Marguerite Mlle	With John
Lemont George	Wugishoff Charles Joseph
Levrot A. F.	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & CO.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre considérée supérieure à toutes les autres marques; ayant acquis la préférence partout où elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des Etats-Unis. Tous colis desquels on ne sera pas satisfait sera repris, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi-barils et quarts, ainsi qu'en caisses en ferblanc, très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre laissé à notre magasin.

C. T. BUDDECKE & CO.,
100, Tchoupitoulas.

P. H. MONSSEAUX,

Marbrier,

Importateur de Marbres étrangers et du pays,

Encoignure St Louis et Robertson,

Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.

Monuments—Tombes—

Pierres tumulaires—

Et en général tout ce qui concerne la Marbrerie.

[illegible]

Jolie Résidence à vendre ou à louer.

UNE jolie maison à deux étages en bois, située sur la rue Jackson (Lafayette), entre Live Oak & Laurel.

Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co.
22, rue St Louis

PAPIER français—16 caisses papier [illegible] à vendre par Fue DE FUENTES & Co.
28, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Par ordre d'administrateurs.

JEUDI Mardi 1852, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, sans réserve aucune, au magasin No 22, rue Vieille Levée:

20 caisses 1 douzaine chaque, genièvre Chameron, importé par Bartlett en 1815;
1 do 2 do de vieux Bourbon whiskey, 1837;
2 do 2 do au genièvre d'ananas, importé par [illegible] en pitque Brownhill-chida, 1840;
6 do 2 do de jus de cerises préparé avec de l'eau-de-vie française supérieure;
6 do 2 do du rhum de la Jamaïque, comm. [illegible] cholera, importé en 1844;
3 do 2 do de London Dock Guard Dupuy & Co, vint. 1840;
14 do 2 do de Osborn's Oporto, vint. 1844 achetée à la vente de Blanzel;
11 do 1 do do madère de Vénus J. D. W. Constitution 1841;
8 do 2 do do Blackburn's madère, vint. 1812, importé de Londres;
6 do 2 do vieux impérial sec de Hunt & Co., importé 1844 R. & B.;
6 do 2 do do sherry Amontillado, vint. 1820, de la cave Hubbard;
4 do 2 do do madère J. Oliveira & Co, importé directement par le capitaine Brownchicide 1850,
4 do 2 do do Tokay com. Nizindoza,
3 do 2 do do India madère Lobos 1830,
3 do 2 do do March & Brothers' [illegible] Dios 2[illegible]

Conditions comptant. Vente positive.

Vente de Meubles.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu vendredi 16 avril 1852, à 4 heures et demie, P. M., rue Marigny, entre les rues Levée et Victoire,

Un lot de meubles meublants, consistant en lits, matelas, tables, chaises, glaces, étagères et batterie de cuisine, etc.

Conditions:—Comptant.

Succession de Michael Fitzpatrick.

PAR BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu, samedi 8 mai, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la Deuxième cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1852, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Michael Fitzpatrick, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district, Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Court, Edward et Bassin, formant l'encoignure des rues Edward et Magasins. Ledit lot mesure 26 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue des Magasins, par 114 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Edward. Les améliorations se composent d'une bonne maison en briques à deux étages avec attiques, et toutes les dépendances nécessaires dans le fond.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets datés du 16 août 1850, payables à deux ans, l'un de la somme de $1500, et l'autre de $1000, la balance comptant.

2°. Un certain certificat de terre du Texas, sous le No 1 a de la série 15, émis en faveur de Dedah Weisman et P. N. Wood, de cette ville, daté de Velasco (Texas), du 1er octobre 1836, signé par David G. Barnet, contresigné par J. B. G. Gee, et dûment transféré au défunt.

Conditions, comptant.

Acte de vente pardevant James Graham, notaire aux frais de l'acquéreur.

Succession de Martin H. Devereux,

Magasin en briques dans le bailliers triangulaires.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 17 avril, à midi, à l'Arcade Banks, par ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession de Martin H. Devereux:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le triangle ou îlet, borné par les rues Front Levée, New Levée, Batture et Louisa, étant le No 2 sur un certain plan tiré par E. Zumpel, député arpenteur des Etats-Unis, daté du 9 décembre 1834 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire public. Le dit lot mesure 22 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite Batture, 22 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, par un angulaire ou profondeur irrégulière sur la ligne de division du No 1 et 44 pieds 9 pouces sur les 72 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3. Le tout mesure américaine. Les améliorations consistent en un magasin en briques, la façade en granit.

Conditions de la vente—Un tiers comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets qui seront dûment endossés à l'entière satisfaction de l'exécuteur, portant hypothèque sur la propriété, et pour cent d'intérêt par an de l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Martin H. Devereux,

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu le samedi 24 avril 1852, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre des exécuteurs testamentaires de la succession de Martin H. Devereux:

Le nègre **Albert Strange**, âgé d'environ 27 ans, vendu pour le compte de la dite succession.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Philip Wilmann vs ses créanciers.

Vente au comptant d'une propriété près de Madisonville.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable première cour de District de la paroisse St Tammany, [illegible] [illegible] il sera vendu le samedi 24 avril 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis:

Une portion de terre située à environ un demi mille de Madisonville, mesurant 262 pieds de face sur la rue Johnson, et 125 pieds sur la ligne opposée et 157 pieds de face à la ligne qui fait l'encoignure des rues Morgan et Johnson jusque à la ligne opposée, [illegible] Ensemble avec une bâtisse en bois sur pilotis en briques, etc.

Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant J. C. Holland.

Succession de Dame A. Mahier.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] il sera vendu le mardi, 27 avril, 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, les esclaves ci-après appartenant à la dite succession.

Marie griffonne, âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse, et bonne domestique, avec son enfant Toussaint, mulâtre, âgé de [illegible] ans.

[illegible]

Termes et conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et, en cas de non paiement, portant intérêt au taux de huit pour cent à partir de l'échéance, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

ADOLPHE BLAQUE,

60, rue Royale,

Entre Conti et Bienville,

INFORME ses amis qu'il vient de recevoir un assortiment très varié des articles suivants:

Coiffures &c. pour soirées,
do de chenille do
do pour mariées,
Bonnets de dames brodés,
do et d'Ecosse do et unis,
Toute de garnis, rubans et crêpe,
Ensemble bon riches, do emplois,
Porte-bouquets, carnets de bal,
Gants jouvin.

EN LOTERIE—Un magnifique service de dessert en porcelaine, décoré avec les principales peintures du musée [illegible]

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 69, rue Gravier.

A REÇU une commission pour prendre des actes et représenter des affaires, permis, [illegible] pour recevoir et recouvrer des créances, recevoir des sermens, etc., en qualité de commissaire pour les Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS.

Zinc, Cuivre, Ferblanc.

L. F. DELAMARE,

Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication de commodité, supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines, garnitures de salons et chambres, garnitures modernes, pompes, installation de bains Javalon, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations.

F. JAUFROID,

MAGASIN DE VARIETES,

62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane

FRANGES et rubans.
GANTS unis et fins.
VELOURS soie et dentelle.
EVENTAILS riches, et peignes d'écaille.
PARFUMERIE et bimbeloterie.
BAS et chaussettes.
LAINES à broder et canevas.

Et en général, tous les objets nécessaires à la couture.

Dépôt de cuillères et fourchettes de Charles Christofle.

Dissolution de société.

LA maison H. Noel & Guiraud a été dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Elle n'existe plus que pour la liquidation.

Nouvelle Orléans, 20 mars 1852.

H. NOEL,
G. GUIRAUD,
J. FARNET.

Vor. HEBERT & CIE,

149 Rue de Chartres,

REÇU par le navire Lexington, du Havre:

Imitation de J. C. in 8o nouvelle édition
Botanique des Demoiselles, 1 beau vol illustré,
Guillaume le Taciturne, 1 vol in 8o illustré,
Chansons de Béranger, illustrées in 12 et in 8o,
Voyage autour de ma Maîtresse, 1 vol in 12 broché,
Atlas de Delamarche, &c. &c.
Livres élémentaires de toutes sortes,
Papier peint et bordures, nouveaux dessins; ciels de lit, devant de cheminée, &c.

Graines garanties.—Récolte de 1851.

T. BACHELIER,

Marchand Grainetier, Horticulteur-Botaniste,

Rue des Françaises, entre Vieille Levée et Condé

Vient de recevoir de France par les navires la Minerve et le Maid of Orleans, pour augmenter l'immense assortiment qu'il a reçu dernièrement par le navire Astracan, savoir: Angélique, Betterave, Brème, Carotte, 5 variétés; Cardons, Céleri, Chicorée, dito sauvage, Choux, 20 variétés; Chouffeur, extra, Chou navet, Cresson, Epinard, Haricot, Laitue, Romaine, Thym, Epinard, de la Nouvelle-Zélande, Melons, 10 variétés, Navets, Oignons, Piments, 6 variétés, Panais doré, Pack-choi, nouveau légume, Potsai, nouveau légume, Poireau, Porée, Pois, 10 variétés, Potiron, Pourpier, Radis, 6 variétés, Raiponce, Salsifis, 500 livres, Sauge, Tomate, etc., etc.

Graines fourragères les plus recommandables pour la nourriture des animaux, etc.

Lolium perenne, excellente herbe très fine pour gazon d'agrément.

Choix des Fleurs les plus remarquables, 250 variétés.

1° Plantes grimpantes, 2° Plantes pour bordures, 3° Plantes à fleurs odorantes, 4° Plantes à Feuille ornantes, 5° Plantes pour Bouquets, 6° Plantes croissant à l'ombre, 7° Plantes vivaces de choix, 8° Plantes pour grands massifs, etc., etc., Oignons de Fleurs divers.

On trouvera dans son magasin une immensité de nouveautés qu'il s'empressera de distribuer gratuitement aux amateurs pour en faire l'essai.

Les habitants-jardiniers et les marchands pourront se procurer toutes ces graines à des prix modérés.

Graines garanties de la récolte de 1851

Nouveau Magasin de GRAINES se tiennent [illegible] & Co.

29, rue du Canal, nouvelles bâtisses de la Levée.

Nous venons de recevoir par les derniers steamers de New-York, un approvisionnement de graines de jardinage convenables pour la plantation d'automne.

CHOUX—Gros créole, gros hâtif, plat de Hollande, gros d'York, de Hollande tardif, Choufleurs, pois haricots.

NAVETS—De boules de neige, plat de [illegible] plat blanc.

TETE ROUGE, ruta baga, choux navet, betteraves, carottes.

EPINARDS—Laitues, radis, oignons, concombres, chicorée, persil, squash, cresson, &c.

Nous recevrons régulièrement dans toutes les saisons, des graines du Nord, de l'Angleterre et de France, choisis avec un grand soin dans les meilleurs établissemens de ces pays. Nous n'avons épargné ni notre peine ni l'argent pour réunir dans le magasin [illegible] tout ce qu'il y a de [illegible] la Nouvelle-Orléans, au comme qualité, quantité et variété.

[illegible]

HAMILTON & Co

FICELLE—[illegible] à vendre par
JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson.
12, rue Tombeau.

G. W. DUNBAR,

Bottes et souliers en gros et en détail.

REÇOIT en ce moment directement des meilleures manufactures, [illegible]

[illegible]

Les acheteurs sont invités à venir examiner cet assortiment au No 6, rue des Magasins.

VENTES DE CE JOUR.

PAR H. BARNETT & FRERE.

Aux Ebénistes et Charpentiers.

L'attention des ébénistes est appelée à une grande vente d'**Acajou, bois de Rose et noyer noir,** qui aura lieu jeudi le 15 du courant, à midi, au magasin à encan de M. Barnett Jr. & Frère, encoignure des rues Chartres et St Louis, comprenant une facture de **30,000 pieds,** avec un grand lot de bordeaux en acajou, poteaux, pieds pour tables et bureaux, &c, récemment reçu de New-York, le tout sera vendu en lots à la convenance des acquéreurs. Conditions comptant. Vente positive et sans aucune réserve.

Farines Endommagées

PAR P. S. TAYLOR & TOURNE, encanteurs,
95, Commune

LE jeudi 15 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, sur la levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne.

1470 barils de FARINE endommagées en débarquement du steamer T. P. Leathers.

Conditions—Comptant

Vente à l'encan de toiles d'Irlande,

Sans réserve pour cause de consignation.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 15 avril, sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal.

10 caisses toile d'Irlande.

Conditions libérales à la vente.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, le 15 avril 1852, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal:

125 colis et lots marchandises de saison, telles que mousselines unies et brochées, jaconats, et organdis brochés, ginghams, soie noire, damassés, soie et serviettes de table, damassé, toiles de fantaisie, bas, sacs, toile à drape, étoffe à rideaux, papier peint, cotons, chemises de peau en coton, coutils, cotonnades, denims, étoffes rayées, coton blanc et écru, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Propriété de valeur située dans la Première Municipalité.

PAR P. E. TRICOU

IL sera vendu le jeudi, 15 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

Un lot de terre situé en cette ville, rue St Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 46 pieds 10 pouces de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 123 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de Félix Grima, et de l'autre par celle de Mme A. Bergamuti, ensemble avec une maison haute en briques, portant le No 12; et cuisine haute en briques.

Termes et conditions—$7000 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Vente par Catalogue

De 1,500,000 Cigares de la Havane.

PAR BERNARD TURPIN

JEUDI 15 avril 1852, à 10 heures il sera vendu à l'encan, au magasin de MM Delvaille & Moreno, importeurs, no. 24, rue Vieille Levée, second district:

1,500,000 cigares de la Havane, comprenant un assortiment général de marques choisies, premiers et caractères d'importation directe. Imperiales Regalias, Media-Regalias, Cilindrados, Panetelas, Londres, Bayonnettes, Galanes, Damas, Millar, &c

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions libérales à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Linge fait, chapeaux et casquettes.

PAR J. B. BLACHE & CO

VENDREDI le courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No [illegible]

Un assortiment de chapeaux, casquettes, en draps et crêpes.

A onze heures, au magasin:

175 lots de linge fait, consistant en pantalons en cotonnade, [illegible] robes de chambre, [illegible]

Meubles—Meubles.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

VENDREDI, 16 avril 1852, à 11 heures A. M. il sera vendu au No 302, rue Bienville, entre les rues Marais et Villeré,

Un mobilier consistant en armoires, sofas, chaises, tables, lits, commodes, bureaux, [illegible] batterie de cuisine, etc.

La vente est positive et sans réserve.

Blanchisseuse et cuisinière à long terme.

PAR N. VIGNIE, Encanteur,

SAMEDI, 17 avril 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

LIZA, négresse âgée d'environ 41 ans, [illegible]

Lots de valeur situés sur la rue Claiborne, première municipalité.

PAR P. E. TRICOU.

[illegible]

E. S. MONTGOMERY & Co,

ENCANTEURS,

Au Mart d'Encan, 97, rue du Camp,

TRAFIQUANTS EN MEUBLES.

Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.

On s'occupera avec promptitude des ventes [illegible]

Une HABITATION en la en sucrerie sera vendue à l'encan sur les lieux le 3 mai prochain, située sur le Bayou Lafourche, paroisse Ascension, à environ 22 milles de Donaldsonville, et 100 de la Nlle Orléans.

LA terre est de la contenance de 1400 arpents plus ou moins, et peut être divisée à la convenance des acheteurs. La moitié est en bois et l'autre est susceptible de produire cette année 330 boucauts de sucre.

Les bâtisses sont [illegible] sucrerie en briques, machine à vapeur, &c. &c., et dépendances et maison de résidence.

AUSSI:

Un lot de 30 nègres de choix.

Les outils, chevaux, bœufs, &c., les instruments aratoires et provisions.

Le but est de qualité et quantité de terre haute et à l'abri des inondations.

Conditions pour la Terre:

[illegible]

Conditions pour les nègres et autres propriétés:

Un cinquième comptant et la balance à un deux et trois ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction.

La vente est faite pour clore une société et sera positive.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. C. DELAVIGNE, sur les lieux ou à la Nlle-Orléans.

AVIS—Les personnes devant à la société L. Spofford & co, sont priées de venir régler leurs comptes aux soussignés, nommés syndics de ladite société. Nouvelle Orléans, [illegible] avril 1852.

Syndics, { E. J. WILLIAMS, 34, Vieille Levée
{ P. A. LANAUZE, [illegible]

Collège de St-Vincent,

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi, il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante-cinq milles au dessous de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinant appartiennent au collège, qui possède, en outre à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat,
Agent du collège, rue St Charles, No 11,

Le révérend R. H. HENNESEY, C. M. président du collège, restera pendant cinq ou six semaines à la Nouvelle-Orléans ou dans les environs. S'adresser à la résidence de l'archevêque Blanc, en peut être vu tous les jours avant huit heures du matin et entre midi et deux heures de l'après-midi.

VOR. HEBERT & CO.,

Libraires, papier peint, articles de Bureaux, &c.

149, rue de Chartres.

—Par navire Chesapeake, du Havre—

Le Bon Jardinier pour l'année 1852.
La Chimie d'Orfila, 2 vols in 8o.
Taille-Crayon, nouvelle invention.
Etiquettes gommées, de toutes dimensions pour marquer les marchandises.
Etain en feuille, divers numéros.
Un grand assortiment
De papier à lettre de fantaisie avec enveloppes assorties.

Papier peint.

Depuis **10 cents** le rouleau; papiers unis, glacés, velours, vues pour établissements publics.—**Le Prophète,** sujet tout nouveau, bordures, ciels de lits, écrans, devants de cheminées, &c., &c.

Bon marché réel.

DELCROIX,

Magasin de Papier Peint,

106, RUE DE CHARTRES, 106,

Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle-Assise du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés et unis—du ornements—du paysages—du marbrés—du à fleurs—du grand pour ameublement et bordures de toutes genres.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier.

DELCROIX,
106 rue de Chartres

V. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, **importeurs de produits de la Havane**, tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas.

Bottes, souliers et Brodequins.

247 caisses en débarquement du navire Orcas Eagle, Greenwich et Coquimbo, formant un bel assortiment pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par G. W. DUNBAR,
3 Magasins

REÇU par les derniers arrivages de la Havane et à vendre par le soussigné:
500,000 cigares des célèbres marques: El Dorado, Eubania, Venus, Visoa, Sorpresa, Feliz, Lucarotta, et de que Regalia, media Regalia, Millares, Londres, Cilindrados, &c.
V. QUADRAS & Co.,
16, Douane

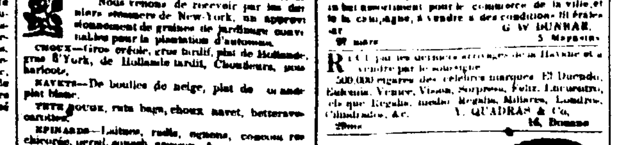

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST,

RUE ST-PIERRE, no 101.

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et vendables récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central [illegible] St-Pierre, 101.

SANGSUES—SANGSUES.

5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, sangsues hongroises et dégorgées, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Chartres.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et les expéditions se feront aux plus bas prix possibles.

J. F. SOUBIRAN.

CIGARES de la Havane—Toujours en main un magnifique assortiment de cigares composé de Regalias, Millares, Indianas, Princesas, Londres, &c. à vendre par Fue DE FUENTES & Co.
28, Vieille Levée

VENTE DE CE JOUR

Vente pour opérer un partage

PAR J. S. TAYLOR & TOURNE.

Bureau 95, Gravier.

LE jeudi 15 avril prochain, à midi, à la Bourse St Louis, entre Chartres et Royale, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 mars, les propriétés suivantes, savoir:

Six lots de terre situés au faubourg Marigny, avec les dimensions suivantes:

1o. Le lot No 5 dans l'îlet No 110, mesurant 60 pieds de face à la rue des Français, sur [illegible] pouces de profondeur.

2o. Lot No 7 dans l'îlet No 121, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de [illegible].

3o. Lots Nos 3 et 14 dans l'îlet No 111, le lot No 3 mesurant 60 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds, et le No 14 a 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

4o. Lots 12 et 13 dans l'îlet No 122 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St-Antoine par 120 pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Aussi: 2 lots de terre situés au même faubourg désignés par les No 9 et 12 de l'îlet No [illegible] entre les rues St-Antoine, Bagatelle, Grand Hommes, et mesurant [illegible] pieds de face à la rue St-Antoine, par [illegible] pieds de profondeur et de face à la rue [illegible], 12, 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 mois de crédit par billets garantis par hypothèque sur la propriété.

Les dits billets seront divisés en coupons vendables aux vendeurs.

Les actes de vente, pardevant A. Ducatel, notaire public.

California et Oregon.

Par des steamships [illegible]—La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon via la Havane et Navy Bay. Le magnifique steamer à double machine **EMPIRE CITY**, sous le commandement du capitaine John Lewis, partira dimanche, 25 avril, à huit heures du matin précises, se joignant avec le steamer de la malle du Pacifique qui part de Panama à l'arrivée de la Malle et des passagers pour la Californie.

AVIS—A leur arrivée à Navy Bay, les passagers prendront le chemin de fer de Panama qui parcourt un trajet de 14 milles sur l'isthme, diminuant ainsi les dépenses et sauvant 36 heures.

Les informations authentiques ont été reçues qu'un grand nombre de steamers de Compagnie seront à Panama pendant le mois d'avril. Les passagers peuvent maintenant partir sans crainte de détention.

Pour passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co, agents,
43, rue Natchez, près du Camp.

POUR NEW-YORK.

Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

POUR NEW YORK via LA HAVANE se joignant à la Havane avec le steamer de la malle des Etats-Unis, ISABELLA, de Key West et Charleston—le magnifique steamer à double machine **Empire City**, commandant [illegible], partira de son wharf en face [illegible] son, avec la malle du gouvernement le dimanche 25 avril, à 8 heures A. M.

Les passagers pour la Havane [illegible] d'un passeport du consulat espagnol.

Chacun des steamships [illegible] excellent médecin à bord.

Les passagers pour New-York, [illegible] sans changer de bateau à la Havane [illegible] considération la quantité de [illegible] Nord dans cette saison, la compagnie [illegible] York et ce port.

On ne prendra pas de fret pour la Havane [illegible] Aucun connaissement [illegible] le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, 93, rue des Magasins, ou à
JAMES R. JENNINGS, Agent

Nouvelle Ligne pour la Californie.

Passage seulement—On ne prendra pas de fret.

Le magnifique steamer à double machine **FANNY**, partira de son wharf au pied de la rue Julie, le samedi, 24 avril [illegible] pour San Francisco via [illegible] et Acapulco. Les nombreuses qualités de ce steamer et un des plus beaux de la ligne, font espérer [illegible] qu'il fera le voyage de la Nouvelle-Orléans à San-Francisco en 40 jours.

Il possède de magnifiques emménagements pour les passagers.

Pour passage et conditions [illegible], s'adresser à
D. WILSON SMITH
12, Poydras

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

Les chars partent de la station Miller, et avant tout à 25 milles de navigation sur le Chagres. Il transportera les passagers [illegible] de la station [illegible] par le chemin de fer [illegible] à Navy Bay, à l'extrémité Est du chemin de fer de Panama.

Les passagers et la malle seront immédiatement expédiés sans détention, sur le chemin de fer à la station de Miller.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon, "via Navy Bay."

Par les steamships Empire City, via la Havane, le jeudi 25 mars, et la Cherokee, directement le vendredi 26 mars.

Etablissement d'une ligne directe entre la Nouvelle Orléans et Navy Bay, [illegible]

[illegible]

Devant partir les 11 et 26 de chaque mois.

Le magnifique steamer à double machine Cherokee, capt. H. [illegible] partira de son wharf en face de la place Jackson le vendredi, [illegible] à 8 heures A. M. précises, pour Navy Bay directement, se joignant au steamer de la malle du Pacifique qui part de Panama à l'arrivée de la malle et des passagers de la Californie.

Bureau de la Compagnie, 93, Magasins.
JAMES R. JENNINGS, agent

Pour New-York directement.—Compagnie des steamers [illegible] FALCON, capitaine [illegible] partira de son wharf [illegible] [illegible] pour New-York directement.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, rue des Magasins
JAMES R. JENNINGS, Agent

Pour les Attakapas

Le [illegible] steamer DANNER [illegible] TAKAPAS, capitaine [illegible] partira pour Petite [illegible]

Pour les Attakapas

Le beau steamer [illegible] ANNA No 2 [illegible] partira pour [illegible] et Martinville, [illegible] Pattersonville, et tous les ports intermédiaires [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au haut de la rue St Louis.

Pour le Havre.—Le beau navire [illegible] CHESAPEAKE, capt. Lalobert, [illegible] partira pour le plus bref délai. Pour fret de [illegible] balles de coton s'adresser à
H. V. BAXTER,

Pour passage ayant de magnifiques emménagements pour passagers, s'adresser au capitaine à bord du [illegible]

Pour le Havre—Le navire [illegible] AMELIA [illegible] Wesly, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord [illegible] partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton. Pour passage ayant de beaux emménagements pour passagers de chambres et d'entrepont, s'adresser à
H. V. BAXTER

POUR LA HAVANE.—[illegible] ADAMS GRAY [illegible] partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
JOSEPH MITCHELL

Pour le Havre—Le [illegible] OLD ENGLAND, capt. Lowell [illegible] partira le plus bref délai. Pour fret de [illegible] balles de coton s'adresser à H. V. BAXTER,

Pour passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre, [illegible] d'entrepont, s'adresser au capitaine [illegible] les Détours.

Pour Liverpool.—Le navire de [illegible] NAPOLEON [illegible] partira dans le plus bref délai [illegible] ayant de magnifiques emménagements [illegible] s'adresser au [illegible] H. V. BAXTER

Pour Liverpool

Le navire américain Ex sailor BRANDYWINE, capitaine McCrimmon, ayant à bord la plus grande partie de son chargement, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
H. V. BAXTER

Pour Liverpool—Le [illegible] CHARLESTON & MAINE, capitaine Napoleon Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
H. V. BAXTER

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, port de la Troisième Municipalité.

Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un assortiment de chapeaux pour hommes [illegible] qu'ils offrent à vendre à des prix avantageux, savoir:

50 balles chapeaux de Campêche, depuis [illegible] douzaine et au dessus,
300 douzaines chapeaux de Panama, depuis [illegible] douzaine et au dessus,
500 douzaines chapeaux de paille d'Italie, [illegible] genre et de toute qualité,
300 douzaines chapeaux de paille [illegible] de 30 la douzaine et au-dessus,
250 douzaines chapeaux de feutre [illegible] de toute nuance et de toute qualité,
Chapeaux de castor noir et gris de tout genre et de toute qualité,
Chapeaux de castor noir et gris de tout genre et de toute qualité,
Chapeaux d'amazones pour dames en feutre et paille d'Italie,
Chapeaux de soie de tout genre et de toute nuance.

ALBERT & TRICOU
75, rue de Chartres

Les fashionables trouveront en outre dans ce magasin de détail, 75, rue de Chartres, en encoignure Royale et St-Louis, le choix le plus élégant de chapeaux confectionnés avec le plus grand soin pour la saison nouvelle [illegible]

Nous continuerons comme par le passé à faire tous chapeaux de castor et autres, sur mesure pris avec le conformateur **à notre manufacture**, encoignure Royale et St-Louis.

ALBERT & TRICOU

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

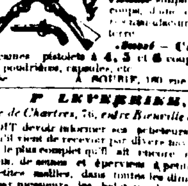

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** simples et à deux coups, dont des modèles [illegible]

Aussi — **Carabines** américaines, pistolets à 4, 5 et 6 coups, carnassières, poudrières, capsules, etc.

A. SOUBIE, 180, rue Chartres

P. LEVERRIER,

Rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti,

CROIT devoir informer ses acheteurs [illegible] qu'il vient de recevoir par divers navires, [illegible] le plus complet qu'il ait encore [illegible] de gants, de soies et éperviers à pêcher [illegible] très petites mailles, dans toutes les dimensions [illegible] pour les habitants, depuis [illegible] jusqu'à 60 brasses, [illegible] confectionner toutes sortes de filets [illegible]

B. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards, No. 14, rue Conti, entre Chartres et Levée.

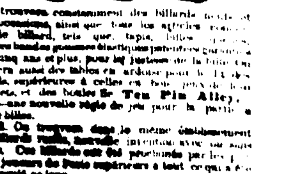

ON trouvera constamment des billards neufs et d'occasion, ainsi que tous les articles concernant le billard, tels que, tapis, billes, queues, etc. Des bandes pneumatiques élastiques patentées garanties pour cinq ans et plus, pour les joueurs de billard qui trouveront aussi des tables en ardoise pour les billards, supérieures à celles en bois [illegible] samples, et des boules de **Ten Pin Alley.** Aussi—une nouvelle règle de jeu pour la partie à quatre billes.

N. B. On trouvera dans le même établissement des billards neufs, nouvelle invention avec ses bandes. Ces billards sont vendus pour les [illegible] jusqu'au 1er janvier.

Les personnes désirant voir l'effet de ces billards ronds, peuvent s'adresser au 22, rue de la Commune, [illegible] et [illegible] Lucas Orleg.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Espindola, de New-York:

1 malle véritable madras, dessins nouveaux, [illegible]
20 pièces mousseline en couleurs,
10 do do [illegible]

CHARLES GAVAROC,
[illegible] rue Bienville